



REGLEMENT DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2017

Va'a



A. PREAMBULE.....	3
B. LES EPREUVES CONCERNEES.....	3
C. MODALITES DE SELCTION – EPREUVES VA’A.....	3
1. <i>Compétition de référence.....</i>	3
2. <i>Règlement de la compétition de sélection.....</i>	3
3. <i>Classement de sélection 2017.....</i>	3
D. PROPOSITION DE SELECTION.....	3
1. <i>Préambule.....</i>	3
2. <i>Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017 de Va’a.....</i>	4
3. <i>Règles administratives.....</i>	4
E. PROGRAMME D’ACTIONS.....	4
F. PARTICIPATION AUX EPREUVES PARA VA’A.....	4
1. <i>Rappel du règlement international IVF.....</i>	4
2. <i>Demande d’inscription.....</i>	4
3. <i>Règles d’inscription.....</i>	4
G. DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION.....	4



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du Monde IVF¹ 2017.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Équipe de France Va'a lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2017.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Ocean-Racing / Va'a et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau pour cette activité.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Va'a 2017 sont :

Type épreuve	Intitulé selon règlement ICF 2017	Intitulé selon règlement sportif FFCK 2017
Va'a	V1 – Open Women	V1 dame senior / vétéran
	V1 – Open Men	V1 homme senior / vétéran
	V6 – Open Men	V6 homme senior / vétéran

C. MODALITES DE SELCTION – EPREUVES VA'A

1. Compétition de référence

La compétition de référence sera le sélectif national d'Ocean-Racing / Va'a du 25 et 26 mars 2017 à Toulon

2. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Ocean-Racing / Va'a en vigueur et ses annexes 2017.

3. Classement de sélection 2017

Le classement de sélection 2017 sera celui des épreuves V1 homme senior / vétéran et V1 dame senior / vétéran lors du sélectif national d'Ocean-Racing / Va'a du 25 et 26 mars 2017 à Toulon.

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis de deux experts de l'activité défini par la Directeur Sportif et du Vice-Président en charge du Haut-niveau pour cette activité.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

¹ IVF – Fédération Internationale de Va'a
FFCK – Règlement de sélection Équipe de France 2017 – Va'a



Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017 de Va'a

Sur la base du classement de sélection 2017, 0 à 1 sportif, par épreuve monoplace définie au paragraphe B, peut être proposé pour le programme d'action.

Sur la base du classement de sélection 2017 de l'épreuve V1 homme senior / vétérans, 0 ou 6 sportifs, peuvent être proposés pour composer la V6 pour le programme d'action.

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Va'a 2017 » et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

E. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde à Tahiti – 27 au 30 juin 2017

F. PARTICIPATION AUX EPREUVES PARA VA'A

1. Rappel du règlement international IVF

L'inscription au championnat du monde d'un sportif doit être réalisée par la FFCK.

2. Demande d'inscription

Les demandes d'inscription (formulaire à télécharger sur le site Internet de la FFCK) doivent être envoyées, à la FFCK, à l'attention du Directeur Sportif, avant le 1^{er} avril 2017 :

Fédération Française de Canoë-Kayak
Directeur Sportif
87, quai de la marne
94344 JOINVILLE-LE-PONT CEDEX

Dans le cadre de cette autorisation, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

3. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Etre licencié à la FFCK
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition.

G. DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION

Le présent règlement de sélection est diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.